

## Compte rendu de réunion

### Concertation CSA – Partenaires du PRMC du 28 mai 2008

**Lieu** : Salle de réunion du CSA

**Participants** : Voir liste en annexe

En début d'année 2008, Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a décidé d'organiser des rencontres périodiques avec les partenaires techniques et financiers du PRMC en vue d'échanger sur les préoccupations relatives aux questions de sécurité alimentaire. Une première réunion a été organisée le 15 janvier 2008. Dans le cadre de ces rencontres périodiques, une deuxième réunion de concertation CSA – PTF a eu lieu le **mardi 28 mai 2008** dans la salle de réunion du CSA.

Cette réunion a été placée sous la présidence de Madame Lansry Nana Yaya Haïdara ; Commissaire à la Sécurité Alimentaire.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Evolution de la situation financière du PRMC
2. Réserves émises par les PTF par rapport à certaines dépenses prévues en 2008
3. Gestion des stocks nationaux
  - 3.1. Articulation du SNS avec le SIF
  - 3.2. Relecture du protocole d'accord entre le PRMC et la DGPC
  - 3.3. Pérennisation des stocks de proximité (banques de céréales)
  - 3.4. Ventés de rotation technique
4. Mesures à prendre face à la hausse des prix des denrées alimentaires sur la SA
5. Questions diverses

## **Introduction**

Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a précisé qu'elle accordait la plus haute importance à ces réunions de concertation périodiques avec les PTF surtout dans le contexte de crise alimentaire mondiale qui prévaut à l'heure actuelle. Tout comme lors de la première réunion de concertation, elle a mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les facteurs exogènes pouvant avoir un impact sur la sécurité alimentaire au Mali. Le CSA a une nouvelle fois attiré l'attention des partenaires sur la hausse des prix des denrées de première nécessité et les efforts à entreprendre pour minimiser l'impact de l'évolution inhabituelle des prix sur la sécurité alimentaire des populations maliennes.

Cette rencontre se situe après la première réunion du « Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire » (CCSPSA, 11/03/2008) et après la session annuelle du « Conseil National de Sécurité Alimentaire » (CNSA, 25/04/2008).

Après avoir passé l'ordre du jour en revue, Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a souhaité que ces réunions de concertation CSA – PTF puissent désormais se tenir tous les trois mois.

### **1. Evolution de la situation financière du PRMC**

La précarité de la situation financière du PRMC avait déjà largement été évoquée lors de la première réunion de concertation CSA – PTF (15 janvier 2008). En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les ressources du PRMC ne s'élevaient plus qu'à 768 millions FCFA. Les engagements incompressibles totalisaient alors près de 838 millions FCFA (charges relatives aux exercices précédents à payer sur le FCC et le FSA en 2008).

Cette situation était principalement due aux retards enregistrés dans le déboursement des contributions financières de l'Etat au PRMC. Sur une contribution de 1.280.500.000 FCFA au titre de l'exercice 2007, les sommes versées par l'Etat ne totalisaient que 350 millions de FCFA en fin d'année 2007. Aucun versement de l'Etat n'ayant été enregistré au cours du premier trimestre 2008, le solde de trésorerie du PRMC est alors tombé à 448 millions de FCFA (FCC + FSA). Le problème a une nouvelle fois été évoqué lors du 5<sup>ème</sup> « Conseil National de Sécurité Alimentaire » (25/04/2008).

La situation financière du PRMC s'est sensiblement améliorée fin avril 2008 avec le paiement de 500 millions de FCFA au titre de l'exercice 2007. Le reliquat de l'année 2007 reste néanmoins élevé (430.500.000 FCFA). On note également le mandatement récent de 600 millions de FCFA au titre de l'exercice 2008, la contribution totale attendue pour l'exercice 2008 s'élevant à 1.200.000.000 FCFA d'après le Contrat Plan Etat-OPAM.

Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire reconnaît que le Gouvernement a traversé une période relativement difficile sur le plan financier au cours de ces trois dernières années. Le CSA s'est néanmoins voulu rassurant en précisant que des instructions avaient été données par le PM au Ministère des Finances pour régulariser la situation. Des engagements fermes ont été pris afin que les mandatements soient régulièrement payés (à raison de deux versements par an). Selon des informations en provenance du Ministère des Finances, le paiement de l'ensemble des reliquats pourrait être payé d'ici la fin du mois de juillet 2008.

Mme le Commissaire a ensuite mis l'accent sur le niveau anormalement bas du FSA. Pour rappel, le Plan d'Opération et Budget 2008 du PRMC recommandait de rechercher des contributions financières complémentaires d'une valeur de 4,2 milliards francs CFA, en vue d'amener le FSA à son niveau objectif de 5,5 milliards de franc CFA et ce le plus rapidement possible. Les ressources du FSA ont été dépensées au cours de ces dernières années sur la base de décisions prises conjointement par la partie malienne et les PTF. Selon, le CSA, c'est tous ensemble qu'il faut maintenant songer au renflouement du fonds.

La totalité des contributions de l'Etat au titre des exercices 2007 et 2008 a été affectée au budget de fonctionnement du PRMC (cf. Plan d'Opération et Budget 2008). Le Canada estime que si les ressources propres à l'exercice 2008 venaient à être versées, il faudrait songer à en utiliser une partie pour alimenter le FSA. Par ailleurs, le PAM a fait remarquer que la monétisation des dons américains reçus sous forme de blé et de farine de blé devrait générer plus d'un milliards de FCFA pour le FSA en 2008. L'USAID a tenu à préciser que cette opération est gérée par l'Ambassade des Etats-Unis et non pas par l'USAID. Le produit de la monétisation a déjà fait l'objet d'une répartition. A priori, 60% de ces fonds sont destinés à la reconstitution du SNS. Le comité de répartition doit encore se réunir pour décider de l'envoi des fonds dans les structures concernées. Les PTF ont également rappelé que les produits des ventes d'intervention doivent impérativement se retrouver dans le FSA. La DCE fait le parallélisme avec le stock financier du Burkina Faso et suggère de mettre en place un mécanisme de sécurisation des fonds au Mali (constitution d'un 'matelas financier' pour permettre de réagir face à des crises majeures).

Le Canada pense que l'appui budgétaire global peut participer à l'alimentation du FSA. Pour sa part, la DCE a mis en exergue l'intérêt de rendre le dispositif de sécurité alimentaire compatible avec l'appui budgétaire sectoriel pour lequel il y a des conditions préalables à remplir. Pour ce faire, il y a lieu de s'inspirer d'autres secteurs qui ont mené cet exercice à bien au Mali (notamment le secteur de l'éducation et l'Office du Niger). Le CSA souhaite s'engager plus concrètement dans le processus d'éligibilité à l'appui budgétaire sectoriel. Avec l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances, le CSA a élaboré son « Cadre des Dépenses à Moyen Terme » (CDMT). Le CDMT est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être éligible à l'appui budgétaire. L'Union Européenne est susceptible d'appuyer le CSA via le « Fonds d'Appui Institutionnel » prévu dans le PASA Mali 2.

Selon certains PTF, il faut faire des efforts sur le plan de la communication (meilleure animation du site internet du CSA, communication sur les textes fondateurs) et de la codification des pratiques. Par exemple, le principe 'grain pour grain' ne serait pas clairement mentionné dans les textes actuels. Le CSA estime, quant à lui, que le dispositif est codifié et que tous les documents sont disponibles. Il est demandé au Secrétariat Technique du PRMC de rassembler la documentation et de la faire parvenir aux PTF.

## **2. Réserves émises par les PTF par rapport à certaines dépenses prévues en 2008**

Le « Comité Paritaire de Suivi Financier » (CPSF), qui est composé d'au moins trois représentants de l'Etat et de trois représentants des partenaires extérieurs (PTF) et qui assure le suivi comptable et financier du PRMC, s'est réuni à 4 reprises entre octobre et novembre 2007 en vue de préparer le budget du PRMC au titre de l'exercice 2008.

Au cours de ces réunions, les partenaires et donateurs du PRMC ont émis des réserves par rapport à certains postes budgétaires :

- a. les **investissements** programmés en 2008 (gel des investissements proposé par les donateurs compte tenu de la précarité de la situation financière)
- b. le **renforcement des banques de céréales** fixé à 2.800 tonnes (les PTF estiment que cette activité doit être prise en charge par le SIE et que les frais liés au transport ne devraient pas être financés par le PRMC)
- c. la **mise en œuvre d'actions alternatives aux distributions alimentaires gratuites** (les périmètres irrigués et les frais de suivi y afférents relèvent plutôt du mandat du PNSA et non du PRMC selon les PTF)

Le Plan d'Opération et Budget 2008, qui a été adopté lors de la première réunion du « Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire » (CCSPSA, 11/03/2008), ne tient finalement pas compte de ces réserves. Le coordonnateur des donateurs du PRMC (PAM) a adressé une lettre contresignée par les principaux donateurs au CSA pour rappeler que les PTF souhaitaient toujours avoir des éclaircissements par rapport aux points précités (16/04/2008). Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a indiqué qu'elle n'avait reçu cette lettre que le 24 avril, soit à la veille du CNSA prévu le 25 avril et qu'il lui était par conséquent impossible de réagir de façon constructive dans un délai aussi bref. Elle a ajouté que ces réserves auraient normalement dû être prononcées lors de la réunion du CCSPSA en mars dernier. La plupart des PTF estime que les principales réserves transparaisaient dans le discours d'ouverture du Coordinateur des PTF-PRMC (PAM), mais que ce discours n'avait pas fait l'objet d'une réponse point par point. La réunion du CCSPSA s'étant avérée extrêmement longue, les PTF n'avaient pas tous eu l'occasion de pouvoir s'exprimer avant de la quitter. Le CSA a admis que la réunion du CCSPSA avait été exceptionnellement longue en raison de l'inclusion de la thématique 'structurelle' (PNSA) et de la participation de nouveaux membres peu familiarisés avec le dispositif (transition du CTCPSA vers le CCSPSA), mais considère que les PTF avaient néanmoins la possibilité de s'exprimer pleinement. Un des objets de la réunion de concertation de ce jour est de dissiper le malentendu.

La situation critique du FCC est pour une grande part dans les réserves émises par les PTF (cf. point 1). C'est plus particulièrement le cas du gel des investissements proposés par les PTF. Malgré l'amélioration notable de la situation financière constatée depuis avril 2008 (cf. point 1), les PTF estiment qu'il faut rester très prudent. Il n'est pas du tout garanti que l'on puisse débloquer la 2<sup>ème</sup> tranche de la contribution 2008 de l'Etat au PRMC en temps opportun. Certains PTF ont suggéré de recourir à une programmation trimestrielle (gestion des ressources à intervalles plus courts en vue de faire des ajustements). En attendant, le CSA propose de geler les investissements jusqu'en juillet 2008, c'est-à-dire jusqu'à ce que les reliquats de l'exercice 2007 soient versés conformément aux engagements pris par le Ministère des Finances.

Concernant le renforcement des banques de céréales à hauteur de 2.800 tonnes, le CSA et les PTF se sont tout d'abord accordés à dire qu'il ne s'agissait pas à proprement parler de 'banques de céréales' mais plutôt de 'stocks de proximité'. C'est le langage qu'il faudrait dorénavant s'efforcer d'utiliser. Les PTF considèrent que cette activité doit être prise en charge par le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE). Certains PTF se demandent s'il est opportun d'augmenter les stocks initiaux à la faveur d'une crise et si cela ne pourrait pas constituer un risque pour la viabilité du système. Des questions ont été posées par rapport à l'estimation chiffrée faite par le SAP (+82 tonnes par commune en moyenne). Le SAP a expliqué que l'objectif était d'augmenter la disponibilité céréalière en période de soudure, qu'il ne fallait pas se focaliser sur le chiffre moyen car il y avait de grandes différences entre communes en fonction de la taille de la population (pour mémoire, la dotation initiale avait été uniforme : 20 tonnes par commune). La base de calcul utilisée par le SAP pour cet exercice est de 7 kg/personne/ mois (soit légèrement inférieure à la norme habituelle de 9 kg/personne/ mois compte tenu de la dotation initiale reçue par les communes). Le CSA a finalement proposé de maintenir l'activité en prélevant les céréales sur le SIE. Par contre, les frais de mise en œuvre de l'opération seront à charge du PRMC.

Les réserves émises par les PTF par rapport aux actions alternatives posent le problème de la mise en œuvre des recommandations du SAP (qui tendent de plus en plus à déborder du cadre conjoncturel initial). Il ressort des discussions que les actions de type 'structurel' telles que la réalisation des Petits Périmètres Irrigués Villageois (PPIV) et les frais de suivi y afférents ne rentrent pas dans le rôle du PRMC et que le répondant pour ce genre d'actions est clairement le PNSA. Le CSA n'a pas émis d'objection, même s'il a souligné que les PPIV étaient antérieurs au PNSA dans le dispositif de SA. Nous entrons ici de plein pied dans la mise en œuvre du PNSA avec des activités mises en œuvre par les départements techniques concernés dont le Ministère de l'Agriculture et un mécanisme de suivi assuré par le CSA.

### **3. Gestion des stocks nationaux**

#### **3.1. Articulation du SNS avec le SIE**

Le niveau optimal du Stock National de Sécurité (SNS) a été fixé à 35 000 tonnes (mil, sorgho et maïs). En cas de crise alimentaire, le SNS permet d'exécuter les interventions les plus urgentes en attendant l'arrivée des aides extérieures. Suite à la crise alimentaire consécutive à l'invasion acridienne et au déficit pluviométrique et hydrologique lors de la campagne 2004/2005, le SNS n'a pas été à mesure de satisfaire à l'ensemble des besoins qui se sont élevés à 70.000 tonnes environ. Un Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) a été mis en place courant 2006. Ce stock a atteint le niveau de 28.000 tonnes toutes céréales confondues (céréales sèches et riz). Le SIE a été utilisé pour secourir les populations dans le cadre des distributions gratuites de céréales, intervenir sur le marché et créer des stocks de proximité ou banques de céréales au niveau communal (environ 15.000 tonnes). Le 4<sup>ème</sup> CNSA a demandé à ce que le SIE soit géré de façon harmonisée en rapport avec le SNS.

Un avant-projet de code de gestion du SIE a été élaboré fin 2007 par le ST/PRMC en collaboration avec l'AT. L'harmonisation des codes de gestion du SNS et du SIE était l'un des points à l'ordre du jour de la dernière réunion de concertation CSA – PTF (15/01/08). L'avant-projet de code de gestion du SIE avait été pour la première fois soumis aux PTF lors de cette réunion. Le CSA avait alors expliqué que le SIE était principalement axé sur le développement des stocks de proximité et qu'il était également lié à l'augmentation des stocks nationaux souhaitée par le Président de la République (100.000 tonnes à l'horizon 2012). Le CSA avait souligné que le SIE pouvait contenir du riz, ce qui n'était pas le cas du SNS.

Les PTF avaient dans un premier temps estimé que la proposition de code de gestion n'était pas assez explicite en matière de gestion proprement dite (conditions de déstockage, facteurs déclencheurs) et s'étaient exprimés en faveur d'une plus grande transparence sur la gestion du SIE.

Les PTF estiment qu'il faut d'abord définir un cadre global d'utilisation des stocks alimentaires. Il leur paraît très important de se positionner par rapport à la vocation des différents stocks (vocation économique vs. vocation sociale notamment pour les stocks de proximité). Cette étape est nécessaire avant d'établir les codes de gestion spécifiques pour les différents types de stock. Les PTF se demandent par ailleurs si les stocks de proximité sont plutôt la continuation du SNS ou du SIE. Concernant le SIE, ils constatent que seul le stock physique est pris en compte à ce jour et qu'il n'y a pas (encore) de stock financier. Dans ces conditions, les PTF s'interrogent sur la mise en œuvre des opérations lorsqu'il s'agit de prélever des céréales sur le SIE (quid de la prise en charge des moyens d'acheminement ?). Ils considèrent qu'il est important d'attribuer les frais de fonctionnement à chaque stock. Les PTF dans leur majorité souhaiteraient avoir une vue d'ensemble des ressources et des emplois qui tiennent compte de la vocation des stocks.

Les PTF viennent de transmettre au CSA une proposition de lignes directrices pour l'établissement d'un code de gestion pour l'ensemble des stocks alimentaires. Les propositions relatées dans ce document s'inspirent en grande partie de l'expérience accumulée dans la sous-région et doivent être considérées comme matière à réflexion par le CSA dans le cadre de la problématique de la gestion des stocks.

Avant de poursuivre plus en avant les débats, les PTF souhaiteraient vivement recevoir la dernière version du code de gestion du SNS. Une polémique s'en est alors suivie sur l'existence ou non du code de gestion du SNS dont certains éléments transparaissent dans le Contrat Plan Etat/ OPAM. Une version de ce code de gestion datant de plus de 20 ans devrait pouvoir être disponible auprès de l'OPAM (document produit dans le cadre de la coopération allemande).

### 3.2. Relecture du protocole d'accord entre le PRMC et la DGPC

Un protocole d'accord a été signé en 2000 entre le PRMC et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) dans le cadre de l'assistance aux personnes sinistrées par les inondations. Ce protocole autorise des prélèvements limités de céréales sur le SNS en cas d'urgence (aide alimentaire renouvelable de 100 tonnes de céréales locales). Le protocole prévoit l'intervention du SAP pour identifier le sinistre, son ampleur et recommander les quantités de céréales nécessaires. Ce protocole était normalement associé au Plan d'Actions à Moyen Terme du PRMC (2000-2004). Il était toutefois prévu de le reconduire par tacite reconduction.

Des difficultés ont été constatées quant à l'application de ce protocole au cours des dernières années. Dans certains cas, le « Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile » (MSIPC) ne s'est plus basé sur l'évaluation du SAP pour intervenir et il semble de surcroît vouloir couvrir d'autres risques en dehors des inondations. La DGPC fait figure d'exécutant. Certains PTF se demandent pourquoi la DGPC devrait disposer d'un régime dérogatoire qui va à l'encontre du principe 'grain pour grain'.

Dans ces conditions, les PTF-PRMC ont depuis longtemps demandé une relecture du protocole. Ils souhaiteraient vivement que les prélèvements soient désormais effectués à partir du Stock d'Intervention de l'Etat (et non du SNS), notamment pour des raisons de souveraineté.

Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a fait savoir qu'elle avait déjà contacté plusieurs fois la structure exécutive (DGPC) à ce sujet et qu'elle allait désormais passer par la tutelle de la DGPC pour attirer l'attention des autorités en charge sur le respect strict du protocole. Selon le CSA, on doit accorder la priorité à l'assainissement de la gestion de ce protocole. Le CSA estime que l'on pourrait continuer à lier le protocole au SNS, bien qu'il n'y ait pas d'objection fondamentale à le rattacher au SIE. La situation devrait pouvoir être clarifiée avant la fin du premier semestre 2008.

### 3.3. Pérennisation des stocks de proximité (banques de céréales)

Suite aux difficultés alimentaires aiguës résultant de la mauvaise campagne agro-pastorale 2004/2005, des 'stocks de proximité' communément appelés 'banques de céréales' (BC) ont été mis en place par le CSA dans toutes les communes du Mali en 2005 et 2006. La dotation initiale était de 20 tonnes de céréales par commune, le tonnage global avoisinant les 15.000 tonnes.

Le dernier rapport de synthèse nationale des missions de suivi-évaluation installées par le CSA (résultats 2007) a permis d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Le taux moyen de reconstitution physique au titre de l'exercice 2007 avoisine les 65% avec de fortes variations entre les communes.

De février à mai 2008, le CSA a organisé des concertations régionales sur les BC dans toutes les régions du Mali y compris le district de Bamako. Ces concertations régionales visent à sensibiliser et renforcer la capacité des acteurs des BC pour sécuriser et pérenniser le stockage de proximité en vue d'une gestion durable des crises alimentaires au sein des collectivités territoriales décentralisées. Le CSA a déploré qu'aucun représentant des PTF n'ait participé à ces concertations régionales. Certains PTF ont toutefois signalé qu'ils n'avaient pas reçu d'invitation formelle pour y participer. Un rapport national de synthèse des concertations régionales sur les BC est sur le point d'être finalisé. Le CSA fera circuler ce rapport dès que possible. Un atelier national est prévu avec la participation d'un expert du CILSS. Les termes de référence de cet atelier sont déjà finalisés. L'objectif général est d'inscrire les stocks de proximité dans le dispositif de sécurité alimentaire en vue de l'implication des comités techniques dans la gestion et la prévention des situations alimentaires difficiles. Entre autres, la question des textes de création et de gestion des stocks de proximité sera abordée lors de cet atelier.

Le CSA a précisé qu'il se positionnait en faveur d'une généralisation du développement des stocks de proximité dans toutes les communes du Mali, mais qu'il fallait néanmoins tenir compte des spécificités des régions lors de l'élaboration d'une stratégie de pérennisation. En effet, la problématique n'est pas la même dans les régions excédentaires, déficitaires et le district de Bamako.

Le CSA souhaite obtenir davantage de soutien de la part des PTF pour développer les stocks de proximité et favoriser leur intégration dans le dispositif de sécurité alimentaire au Mali.

### 3.4. Ventes de rotation technique

Dans le cadre des activités de sécurité alimentaire retenues dans le Plan d'Opération et Budget 2008, le PRMC prévoit de procéder à des ventes de rotation technique à concurrence de 10.000 tonnes. L'opération trouve sa justification dans la remise à niveau du SNS (le SNS dépassait son niveau optimal fin 2007) et le renouvellement des céréales stockées depuis au moins trois ans.

Il s'agit maintenant de concevoir un plan de mise en œuvre pour avoir l'impact le plus favorable sur la situation de sécurité alimentaire des populations concernées. Il faut choisir le moment opportun pour le démarrage des ventes. Une des préoccupations de l'OPAM est de ne pas brader le stock. Les points de mise en marché devront être ciblés en fonction de la faiblesse des disponibilités. Cette tâche est confiée au Groupe de Travail du PRMC. Il est demandé au Secrétaire Technique du PRMC de convoquer une réunion pour la mise en œuvre de la rotation technique.

Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire considère qu'il ne faut pas se fier uniquement au marché, mais qu'il faut aussi tenir compte de l'évolution de la campagne en cours. Elle a par ailleurs demandé s'il n'était pas envisageable de faire des DAG ou des ventes subventionnées à partir des rotations techniques prévues cette année, surtout s'il y a des risques de ne pas pouvoir tout vendre. Cette proposition n'a pas rencontré d'écho favorable auprès des PTF.

Concernant le rythme des rotations techniques, la DCE se demande si l'utilisation du SNS en période excédentaire ne représente pas un risque pour la viabilité du dispositif. Le cas échéant, on devrait pouvoir envisager de postposer les rotations techniques en attendant des conditions meilleures.

Par ailleurs, le CSA a indiqué qu'il avait écrit au Coordonnateur PTF – PRMC pour utiliser le SNS pour couvrir un mois de DAG à Kidal avec engagement de remplacement 'grain pour grain'. Cette requête avait été acceptée, mais pas encore mise en œuvre.

## **4. Mesures à prendre face à la hausse des prix des denrées alimentaires sur la SA**

En juin 2007, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) attirait déjà l'attention des autorités de la République sur la situation du marché du riz au niveau mondial et son impact sur la sécurité alimentaire au Mali par l'entremise d'une note technique (22/06/2007). Les recommandations mettaient notamment l'accent sur la nécessité de mobiliser des fonds pour un plan d'approvisionnement en riz à hauteur de 80.000 tonnes dès les mois d'août 2007 et la baisse des coûts de production en subventionnant les redevances en eau pour les aménagements rizicoles lors de la campagne 2007/2008. Un large éventail de mesures à prendre dans l'immédiat et dans le moyen et long terme était également proposé. En fin de compte, fort peu d'actions significatives ont réellement été mises en place par rapport aux points soulevés par la note. Certains éléments de la note se retrouvent à présent dans l'initiative riz.

Depuis juillet 2007, le Gouvernement a néanmoins pris diverses mesures pour contenir la hausse des prix des produits de première nécessité. Il s'agit essentiellement des incitations

fiscales (réduction ou suspension des droits et taxes à l'importation du riz), de subventions pour maintenir le prix de certains produits à un niveau acceptable pour les populations (viande, pain), voire de restriction des exportations de céréales.

En ce début d'hivernage et à l'approche de la période de soudure, le CSA envisage d'agir à plusieurs niveaux :

- a. La mise en marché de riz à partir du SIE probablement à partir du mois de juillet/ août 2008 (des opérations d'offre publique de vente avaient été recommandées par le SAP dans les capitales régionales et à Bamako à hauteur de 5.000 tonnes, importance du choix de la période d'intervention compte tenu du niveau relativement faible des stocks de riz dans le SIE)
- b. Le renforcement immédiat des stocks de proximité à hauteur de 2.800 tonnes telles que prévu par le Plan d'Opération et Budget 2008 du PRMC adopté par le CCSPSA
- c. Le choix opportun de la date de lancement des ventes de rotation technique du SNS au cours de la période de soudure (10.000 tonnes de céréales sèches)

Le CSA prévoit quatre scénaris pour la campagne à venir en fonction du niveau des prix et des résultats agricoles : prix élevés et mauvaise campagne, prix élevés et bonne campagne, prix bas et mauvaise campagne, prix bas et bonne campagne. Les décisions sur le plan de la sécurité alimentaire devront être prises en fonction de ces scénaris.

## **5. Questions diverses**

Le PAM a souhaité que des informations sur les actions de sécurité alimentaire menées par les donateurs non traditionnels du dispositif soient transmises de façon régulière aux PTF – PRMC (dons alimentaires en dehors du PRMC, autres appuis). Le manque d'information ne permet pas d'avoir une lecture complète de la situation qui est pourtant nécessaire pour prendre les décisions les plus appropriées.

## Principales conclusions de la réunion

### 1. Situation financière du PRMC

- Le CSA souhaite engager le dispositif de sécurité alimentaire dans la procédure d'éligibilité à l'appui budgétaire (avec le soutien de l'UE)
- Les efforts conjugués du CSA et des PTF-PRMC doivent se poursuivre pour s'assurer que les contributions de l'Etat au PRMC soient versées en temps opportun (avec une attention particulière au paiement des reliquats de l'exercice 2007).
- Réflexion à poursuivre sur le renflouement du FSA

### 2. Réserves émises par les PTF sur les dépenses 2008

- Les investissements seront gelés jusqu'à ce que les reliquats 2007 soient versés conformément à l'engagement pris par le Ministère des Finances (vers juillet 2008)
- Le renforcement des stocks de proximité se fera à hauteur de 2.800 tonnes comme cela était recommandé par le SAP. Les céréales seront prélevées sur le SIE et les frais de mise en œuvre seront pris en charge par le PRMC.
- Les actions alternatives (PPIV) et leur suivi prévus dans le Plan d'Opération et Budget 2008 ne seront finalement pas prises en charge par le PRMC

### 3. Gestion des stocks nationaux

- Prise en compte par le PRMC et le CSA des lignes directrices transmises par les PTF pour l'établissement d'un code de gestion pour l'ensemble des stocks alimentaires
- Transmission du code de gestion du SNS aux PTF
- Le CSA s'adressera à la tutelle de la Direction Générale de la Protection Civile pour assainir la gestion du protocole PRMC – DGPC. Le débat concernant le rattachement au SNS ou au SIE n'est pas clos.
- Transmission de la synthèse nationale sur les stocks de proximité aux PTF dès que le rapport sera finalisé par le CSA
- Le CSA recherche le soutien des PTF pour le renforcement des stocks de proximité. Les PTF sont invités à assister à l'atelier national sur les stocks de proximité (17 juin 2008)
- Réunion du Groupe de Travail du PRMC à convoquer pour la mise en œuvre de la rotation technique du SNS (10.000 tonnes)

### 4. Mesures à prendre face à la hausse des prix

- Le CSA agira à plusieurs niveaux (mise en marché de riz à partir du SIE et à hauteur de 5.000 tonnes, renforcement des stocks de proximité à hauteur de 2.800 tonnes, rotation technique du SNS)
- Décisions à prendre à la lumière de quatre scénarios évoqués par le CSA en fonction de l'évolution des prix et du déroulement de la campagne agricole

### 5. Questions diverses

- Les PTF sollicitent plus d'informations sur les actions menées par les donateurs en dehors PRMC (dons alimentaires, autres appuis)

Liste des participants à la réunion de concertation CSA – PTF du 28 mai 2008

Noms et prénoms	Structures
Lansry Nana Yaya Haïdara	CSA
Samba DOLLO	CSA
Kassim SIDIBE	CSA
Robert OLIVER	PAM
Amadou THIAM	PAM
Cheick BATHILY	FAO
Elisabeth ZANOU	UNICEF
Halima OUATTARA-AYANOU	USAID
Jean HARMAN	USAID
Cheick Sadibou KEÏTA	CANADA
François-Marie LAHAYE	Ambassade de France
Alain HOUYOUX	DCE/UE
Carole REIFF	DCE/UE
Youssouf TOURE	OPAM
Francis KEÏTA	OMA
Mary DIALLO	SAP
Thierry ANTOINE	AT – PRMC/ CSA
Omar TRAORE	ST/PRMC